

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CONDAMINE CHÂTELARD

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le vingt décembre 2024 à 18H00
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire, par courrier en date du 13
Décembre 2024 s'est réuni dans la Salle de Rencontre (anciennement préau de l'Ecole
Communale), sous la présidence de Madame la Maire.

Date de la convocation : 13/12/2024

Date d'affichage : 13/12/2024

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : Mme JACQUES E, Mr REYNAUD P, Mr GUICHARD R, Mr GARINO J, Mr BOERI C,
Mr JOBIN ZEIMET S

Absent(s) : Mr MATEOS A, Mr ROBIN N. Mme AMARENCO S

Pouvoir(s) : Mr BOUVET A à Mr REYNAUD P

Secrétaire de Séance : Mr GARINO J

DELIBERATION N° 70/2024

OBJET : Hameau du Clausal- Détérioration d'un mur de soutènement de la voie reliant le
Châtelard et le Clausal – Demande d'aide financière de l'Etat

Considérant qu'un épisode pluvieux d'une forte intensité s'est abattu sur la Vallée de l'Ubaye le
1er décembre 2023, entraînant un redoux marqué provoquant une fonte rapide du couvert
neigeux et un déstockage important des eaux,

Considérant l'importance de maintenir un accès sécurisé et conforme entre le lieu-dit du
Châtelard et le lieu-dit du Clausal, et afin de garantir la continuité de la circulation entre ces
points stratégiques,

Considérant que cette voie d'accès carrossable constitue une alternative indispensable pour
rejoindre la station de Sainte-Anne via le Clausal et le Châtelard en cas de coupure de la route
RD29 depuis la Condamine,

Considérant que le maintien de cette voie de secours est essentiel pour assurer la sécurité et la
continuité des déplacements en cas d'urgence ou d'intempéries,

Considérant que ces travaux d'urgence sont éligibles aux programmes d'aides financières de
l'Etat, le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Plan de financement	Montant (€HT)
Etat 2026	24 662.00 €
TOTAL TRAVAUX HT	24 662.00 €

AGEDI
Dépôt Préfecture des ALPES HAUTES-PROVENÇES
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/01/2025
004-210400628-20241220-DE_2024_070-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et
représentés

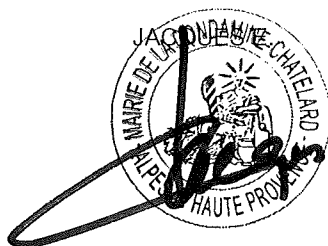
DECIDE

- D'APPROUVER le plan de financement présenté
- D'AUTORISER La Maire à solliciter les partenaires financiers et obtenir les meilleurs taux
- D'AUTORISER La Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette opération

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
POUR EXTRAIT CONFORME, ONT SIGNE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
TRANSMISE A LA SOUS-PREFECTURE LE
PUBLIEE LE

La Maire



Le Secrétaire de Séance

GARINO J.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GARINO J.', is written over the printed name.

AGEDI
Dépôt Préfecture des ALPES HAUTE PROVENCE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/01/2025
004-210400628-20241220-DE_2024_070-DE